

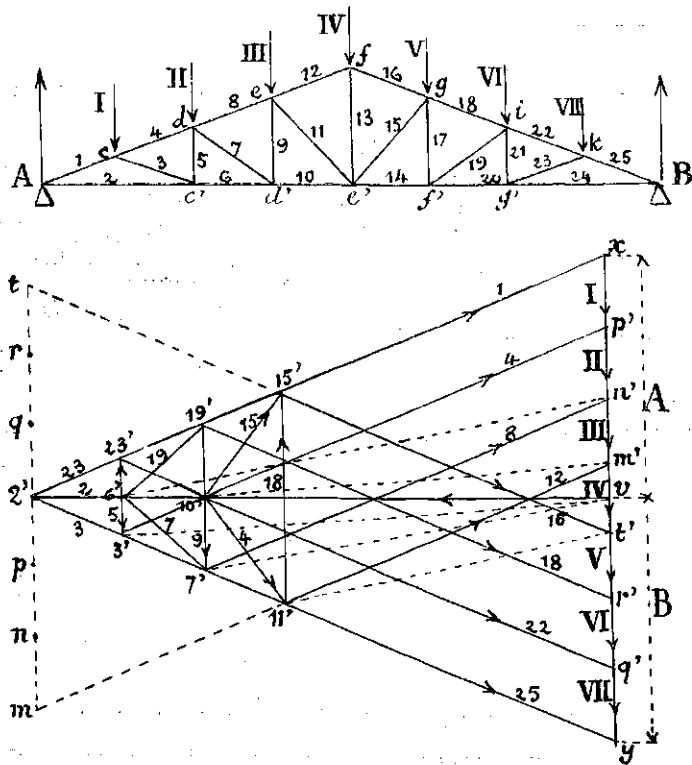
LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



Le quatrième type de comble genre Polonceau, que nous étudions maintenant, est caractérisé par un treillis formé alternativement de barres obliques et verticales; en outre, les barres obliques sont inclinées en sens inverse de part et d'autre de l'axe de la ferme. Ce système, du type anglais, est d'une construction un peu plus simple que le précédent et il donne lieu, d'autre part, comme nous le verrons, à une épure très géométrique et régulière.



Les données étant communes aux trois types successivement envisagés, nous aurons encore dans le cas actuel.

Une portée : $AB = l = 22^m50$.

Une flèche : $h = 4^m50$.

L'écart entre les fermes : $d = 7$ mètres.

La charge totale par mètre carré : $p = 112$ kilos.

D'où les données secondaires suivantes :

Poids supporté par chaque ferme : $P = 19.010$ kilos.

Charges égales agissant en chaque nœud : $N = 2.376$ kilos.

Réactions aux appuis : $A = B = 8.317$ kilos.

Nous adoptons enfin les mêmes échelles que précédemment, soit 4 millimètres par tonne et par mètre linéaire.

Les réactions aux appuis étant chacune égale à 8.317 kilos et leur somme devant former le total des sept charges distinctes appliquées aux nœuds de l'arbalétrier, il suffit de porter à la suite l'une de l'autre ces deux réactions sur la verticale xy et de diviser cette longueur totale en sept parties égales pour avoir la représentation graphi-

que, à l'échelle donnée, de la série des charges égales I, II, III, IV, V, VI, VII.

La longueur xy est d'ailleurs égale à :

$$xy = 8.317 \times 2 \times 4 = 66,54 \text{ millimètres.}$$

Les réactions aux appuis sont représentées par la moitié de cette longueur, soit :

$$xv = \frac{66,54}{2} = 33,27 \text{ millimètres.}$$

Il est évident, tout d'abord, que les forces intérieures (1) et (2) seront égales aux forces correspondantes du système précédent, car elles sont données, dans le polygone des forces, par le triangle $xv2'$ qui ne dépend que de la réaction A et de l'inclinaison de l'arbalétrier fA . Nous pourrions donc écrire de suite :

$$(1) = -21.625 \text{ kilos; } (2) = 19.800 \text{ kilos.}$$

En dehors des considérations précédemment exposées, on voit en effet que le tronçon d'arbalétrier 1 doit être comprimé entre les forces I et A qui agissent à ses extrémités, tandis que le segment 2 de l'entrait est soumis à la traction, par les efforts s'exerçant en A et c' .

Le triangle Acc' étant isocèle par construction, les deux angles en A et c' sont égaux et par suite la barre 3 est parallèle à l'arbalétrier fB de la demi-ferme de droite. Si donc on construit dans le parallélogramme des forces le triangle $yv2'$ symétrique du triangle $xv2'$, la barre 3 sera évidemment parallèle au côté $y2'$.

Cela posé, nous déterminerons immédiatement les forces intérieures (3) et (4) en menant par p' dans l'épure du polygone la ligne parallèle à l'arbalétrier Af ; cette droite coupe $y2'$ au point $3'$. Comme le côté en $2'3'$ du polygone $xp'3'2'$ ainsi formé est parallèle à l'élément 3 de la ferme, nous avons déterminé par là les efforts (4) et (3) qu'il suffit de mesurer sur l'épure. Nous aurons donc :

$$(3) = 13 \text{ millimètres ou } \frac{13}{4} = -3.250 \text{ kilos,}$$

et :

$$(4) = 75 \text{ millimètres ou } \frac{75}{4} = -18.750 \text{ kilos.}$$

On voit de suite, en comparant cette épure à celle de la ferme précédente, que la force inférieure (4) est actuellement inférieure, puisqu'elle s'arrête au côté $y2'$ de l'épure, tandis que la force 3 est supérieure, puisqu'elle s'écarte plus que précédemment du pied de la perpendiculaire abaissée du sommet $2'$ sur la direction $p'3'$.

En c' la résultante des deux forces connues (2) et (3) doit se décomposer suivant les directions 5 et 6. Par les extrémités de la résultante $v3'$ nous menons donc les parallèles $3'6'$ et $v6'$ respectivement à chacun de ces éléments et le triangle $v6'3'$ nous permet d'écrire :

$$(5) = 5 \text{ millimètres, soit } \frac{5}{4} = 1.250 \text{ kilos}$$

et :

$$(6) = 69 \text{ millimètres, soit } \frac{69}{4} = 17.250 \text{ kilos.}$$

Au point d agit la charge II et les deux forces intérieures connues 4 et 5, la résultante de ces trois efforts est représentée par la ligne $6'n'$. Cette résultante est à décomposer suivant les deux directions 7 et 8. On forme ainsi le triangle $n'7'6'$ sur lequel nous relevons :

$$(7) = 15 \text{ millimètres ou } \frac{15}{4} = -3.750 \text{ kilos.}$$

et :

$$(8) = 62,5 \text{ millimètres ou } \frac{62,5}{2} = 15.625 \text{ kilos.}$$

En d' , la résultante à considérer est celle des efforts connus (6) et (7). Sur cette résultante $v7'$ nous construisons, suivant la règle ordinaire, le triangle $7'10'v$ qui nous donne les deux efforts cherchés (9) et (10), savoir :

$$(9) = 9,5 \text{ millimètres ou } \frac{9,5}{4} = 2.375 \text{ kilos.}$$

et :

$$(10) = 57,6 \text{ millimètres ou } \frac{57,6}{4} = 14.400 \text{ kilos.}$$

Pour déterminer les forces intérieures 11 et 12, nous tracerons la ligne $10'm'$ qui, dans l'épure, ferme le contour polygonal $m'n'7'10'$ des forces connues agissant en e , et les forces cherchées sont déterminées dans le triangle $10'm'11'$; nous aurons ainsi :

$$(11) = 19 \text{ millimètres, soit } \frac{19}{4} = 4.750 \text{ kilos}$$

et :

$$(12) = 49,5 \text{ millimètres, soit } \frac{49,5}{4} = 12.375 \text{ kilos.}$$

En ce qui concerne la force intérieure qui se développe dans la pièce 13 du poinçon, nous devons observer que la force (15) est nécessairement égale à la force 12 déjà connue. La force 13 est donc représentée par la ligne $11'16'$ qui ferme le polygone $t'm'11'16'v$.

En remarquant de même qu'en e' les forces (10) et (14) égales et opposées s'équilibrent, il reste les forces (11) et (16) symétriques, dont la résultante n'est autre que la force cherchée (13). Il suffisait donc de joindre les points $11'$ et $16'$ pour fermer le triangle $16'10'11$. On obtient dans tous les cas :

$$(13) = 29 \text{ millimètres ou } \frac{29}{4} = 7.250 \text{ kilos.}$$

On voit que ce poinçon supporte un effort de traction beaucoup plus considérable que toutes les pièces obliques du système précédent. Mais, en revanche, les efforts de compression des autres pièces sont généralement diminués.

On obtiendrait de même directement les efforts auxquels sont soumises les pièces de la demi-ferme de droite. Mais on conçoit qu'il est inutile de les déterminer graphiquement puisque, par raison de symétrie, les pièces des demi-termes sont, deux à deux, soumises à des efforts égaux.

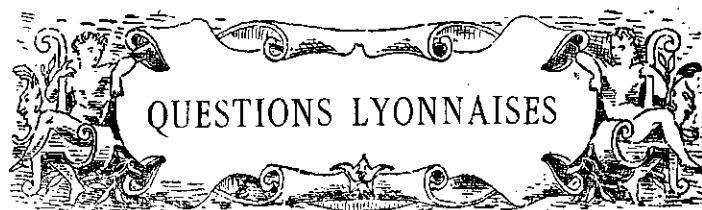
C'est en faisant cette hypothèse, absolument justifiée d'ailleurs, que nous avons déterminé la force (13). Mais on aurait pu le faire directement, en remarquant que la résultante de la force intérieure (12) et de la charge IV se décompose suivant les deux directions 13 et 15. Cette résultante est représentée par la droite $11'v$ qui nous permet de déterminer immédiatement les forces (13) et (15) par le triangle $t'11'16'$.

Il est facile de voir encore que l'intensité de l'effort développé dans le poinçon 13 dépend de l'inclinaison des arbalétriers; plus ces derniers se rapprocheront de la verticale, et plus la droite $11'16'$ grandira. Son maximum, qui serait atteint au cas limite où les arbalétriers seraient verticaux, se confondrait avec xy , c'est-à-dire que, comme il est logique de le supposer, la ferme réduite à une flèche supporterait directement toute la charge.

L'épure est remarquable par sa grande régularité géométrique; aussi peut-on la construire directement avec la plus grande facilité. On trace la verticale xy , que l'on divise en sept parties égales; par les points de division, on mène des parallèles respectivement à chacun des arbalétriers des demi-fermes; ces droites se coupent deux à deux sur la perpendiculaire $2'v$ au milieu de la droite xy ; enfin, par les intersections $3'$, $7'$ et $11'$, on mène les verticales limitées aux côtés du triangle $x2'y$ et par les points $6'$ et $10'$ les obliques formant les petits rectangles isocèles $6'19'7'$ et $10'16'11'$.

L'épure est ainsi complètement construite. On peut même, éviter de mener des parallèles aux arbalétriers, dès que le point $2'$ est déterminé, en portant sur la verticale $12'm$ trois divisions égales à celles de xy , tant au-dessus qu'au-dessous de l'horizontale. Il suffit alors de joindre les divers points de division de xy à ceux de mt , dans l'ordre convenable, pour obtenir un tracé exact et rapide de l'épure.

DYNAMIS.



LES MOYENS DE TRANSPORT PARTICULIERS

On sait que l'industrie lyonnaise des « voitures de place » a toujours été dans le marasme le plus absolu, ce qui a toujours surpris les étrangers (lesquels croyaient découvrir dans ce fait indiscutable uniquement la preuve d'une parcimonie exagérée de nos compatriotes), et que la mise en service de « fiacres automobiles » n'a pas eu beaucoup plus de succès que nos antiques carrosses.

Lorsqu'on cherchait autrefois à découvrir les véritables causes d'un tel abandon, chacun accusait généralement, de prime abord, les prétendues manies invétérées de notre race de travailleurs ennemie de toute ostentation, plus, peut-être, que le tarif exagéré appliqué dans une ville telle que la nôtre. Mais on n'a jamais tenté raisonnablement de donner un certain essor à ce mode de locomotion, qui serait si pratique dans certaines circonstances, pour les hommes d'affaires, et même pour les promeneurs, à la condition de ne pas coûter trop cher et de répondre à tous les desiderata de confort et de vitesse.

Il était abusif, en effet, de payer à Lyon, avec les anciens fiacres, 4,75 (1,50 plus 0,25 de pourboire) pour une course de 2 à 3 kilomètres, qui est environ la moyenne des parcours dans l'étendue de notre agglomération, alors qu'à Paris on pouvait faire au même prix, avec plus de rapidité relative, un trajet moyen de près de 4 à 5 kilomètres. *A fortiori*, peut-on trouver exagérée la différence entre les deux cités, si l'on compare la dépense kilométrique de nos vieilles guimbardes avec les taxis parisiens.

D'ailleurs, la disposition même de notre ville se prête mal à l'emploi des voitures hippomobiles, car sur une grande partie de son étendue, à l'ouest et au nord, on ne peut circuler facilement, les collines de Sainte-Foy, Saint-Just, Fourvière et de la Croix-Rousse n'étant pas très commodes à gravir.

Quant aux courses de la plaine, elles étaient anciennement rendues à peu près impossibles par l'attente forcée aux barrières du chemin de fer et également par suite du supplément qu'il fallait acquitter en sortant de la zone urbaine. En somme, les courses n'étaient pratiques qu'entre les Terreaux et Perrache, ou du centre aux limites de l'octroi assez rapprochées de la rive gauche du Rhône; on conçoit que, dans ces conditions, la clientèle devait être plutôt rare.

La situation pourrait avantageusement changer si l'on adoptait aujourd'hui une organisation sérieuse et pratique, permettant l'utilisation des automobiles de place qui ont déjà fait leur apparition depuis un certain temps à des prix très abordables et accessibles aux bourses moyennes.

Or, à notre avis, la première disposition à adopter serait de réduire le coût initial de la prise en charge et d'adopter un tarif très inférieur à celui usité dans la capitale pour les petits trajets.

En effet, pourquoi demander 0,75 pour 900 et même 1.200 mètres, ce qui fait à peu près 1 franc en tenant compte du pourboire? Cette dernière distance est sensiblement égale à celle qui sépare

les Terreaux de la place Bellecour, et l'on peut dire que bien rares seraient ceux qui consentiraient à payer une telle somme pour un parcours aussi bref.

Cela peut se comprendre à Paris, où les communications en omnibus ou tramways sont parfois plus difficiles de certains points déterminés à d'autres; du reste, on n'y prend des voitures particulières que pour aller plus vite que par les moyens de transport en commun et pour des trajets relativement plus longs que chez nous. Les suppléments à la prise en charge n'y sont, en tout cas, pas plus exagérés qu'à Lyon.

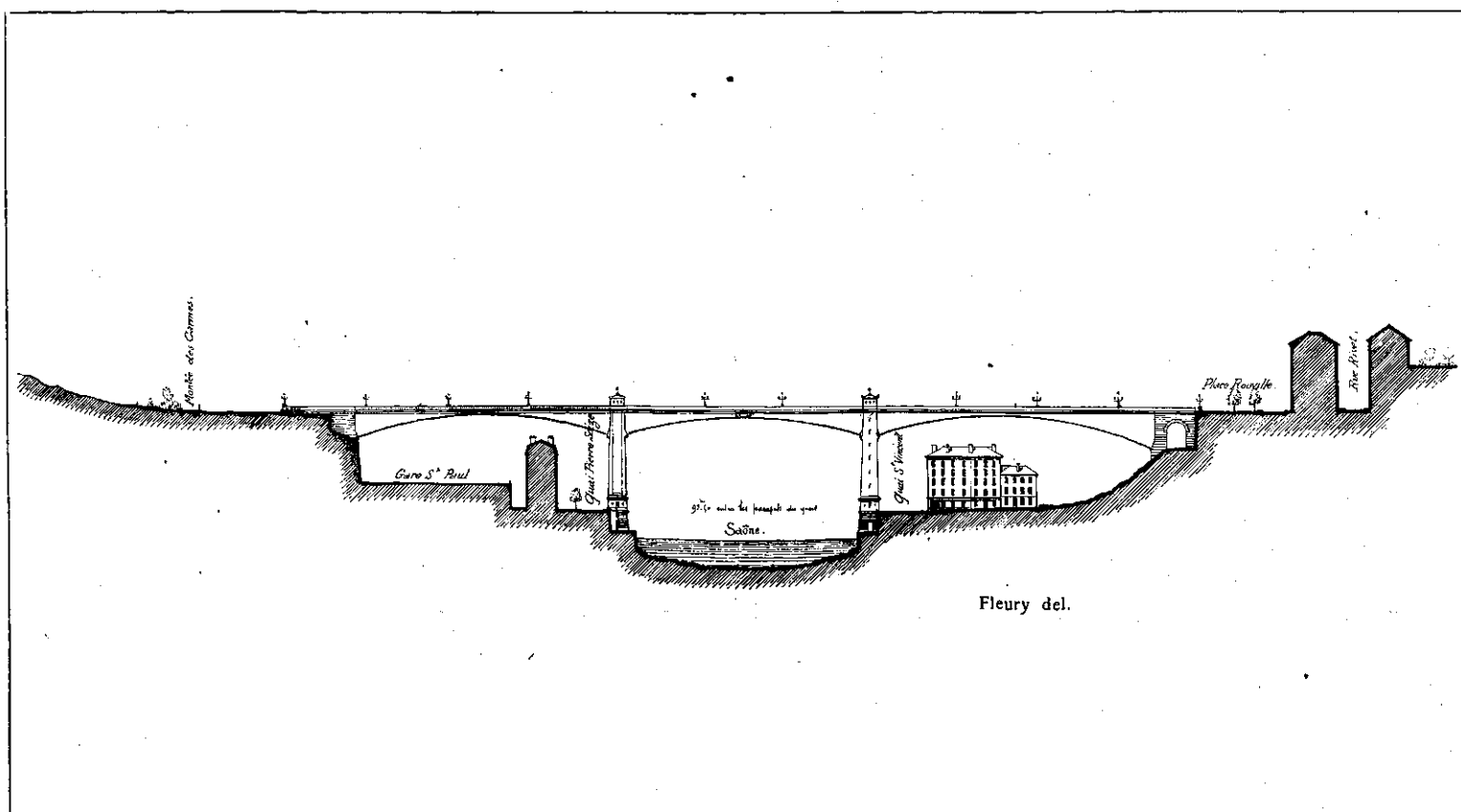
Donc, si la Société lyonnaise en cause veut se créer une clientèle

Bien entendu, il ne faudrait pas faire payer un supplément dès le passage sous la ligne ferrée, c'est-à-dire que les tarifs indiqués ci-dessus devraient être applicables jusqu'à une distance assez faible de la ceinture militaire, ou même jusqu'à cette zone, sauf le cas de retour à vide à compter 0,20.

Sinon, personne n'irait par exemple, payer 10 francs pour aller à Sainte-Foy ou aux portes de Caluire.

Nous ne prétendons pas avoir trouvé une solution vraiment satisfaisante dans l'intérêt de tous, mais tout au moins pourrait-elle servir de base à une étude plus approfondie, ce que nous souhaitons sincèrement.

SINED.



PONT DE FOURVIÈRE A LA CROIX-ROUSSE, A LYON

Projet RASCHEL.

intéressante, elle devra l'attirer en diminuant le coût des petites courses, c'est-à-dire en réduisant le taux de la prise en charge; elle y gagnerait sans doute pour le développement considérable que prendrait ce mode de circulation.

A notre avis, le tarif de ces fiacres automobiles devrait donc être établi à Lyon de la façon suivante :

0,40 de prise en charge et pour 900 mètres de parcours (soit 0,50 avec le pourboire minimum);

Puis 0,10 pour 300 mètres supplémentaires, et 0,20 de surplus pour trois ou quatre personnes, avec faculté laissée aux clients d'aller jusqu'à la ceinture militaire avec un supplément de 0,30 si on ne garde pas le taxi au retour quand on aurait dépassé une zone à déterminer.

Ce ne serait pas beaucoup moins qu'à Paris pour les petites distances et sensiblement autant pour les grandes courses, surtout dans le cas de trois ou quatre personnes.

La Compagnie concessionnaire n'y perdrait rien, bien au contraire, puisqu'elle aurait une utilisation beaucoup plus complète de ses voitures, ce qui compenserait au delà la diminution de la prise en charge, et les Lyonnais seraient certainement enchantés de la combinaison, étant donné que, d'une façon générale, dans les moments de bousculade intensive, ils pourraient parcourir très rapidement, à des prix fort raisonnables, les itinéraires choisis.

MISE EN VALEUR DE LA VILLE DE LYON

De la place de Choulans à la place Rouville

L'idée d'un pont monumental sur la Saône, reliant ensemble les deux collines de Lyon, n'est pas neuve, et remonte au moins à 1848 : les lecteurs de ce journal qui ont la bonne fortune de posséder, ou la facilité de pouvoir consulter la collection complète, trouveront des articles à ce sujet dans les numéros de décembre 1888, septembre 1891, et des 15 octobre 1891, 15 novembre 1892, 15 avril et 1^{er} septembre 1893, 1^{er} septembre 1895.

Un projet de boulevard en corniche sur la rive droite de la Saône a été étudié dans les numéros des 1^{er} et 16 juillet 1909.

Dans la plupart des projets concernant le pont monumental, il s'agissait d'un ouvrage d'art pour voie ferrée reliant la ligne Mornant-Saint-Just à la ligne Croix-Rousse-Bourg.

Nous envisagerons aujourd'hui une conception plus modeste, visant simplement la mise en relation directe des deux collines à flanc de coteau par un pont demi-monumental qui permettrait aux promeneurs à pied, à cheval, à bicyclette, et aux voitures, automobiles, autobus ou tramways, de se transporter, par une voie facile et pittoresque, d'une colline à l'autre, sans descendre aux quais de Saône ni emprunter aucun funiculaire ou chemin de fer à crémaillère.

L'altitude des quais de Lyon est comprise entre 160 et 170, le sommet du plateau de Fourvière est à 295, celui du plateau de la Croix-Rousse est à 250 environ.

Ce dernier sommet, voisin de la mairie du IV^e arrondissement, se relie aisément, par le boulevard de la Croix-Rousse et le cours des Chartreux, à la place Rouville (altitude 215), mais, à partir de là la liaison avec le centre de la ville par la rue de l'Annonciade laisse à désirer comme largeur de voie. C'est donc la place Rouville que nous choisirons pour la culée gauche du pont projeté.

Ce pont sera ainsi environ à 50 mètres au-dessus des quais, et à 60 mètres au-dessus du fil de l'eau. Nous en donnons ci-contre un croquis qui n'a rien de définitif, mais nous serons ainsi dispensés d'en donner une description détaillée, qui pourrait paraître prématurée à nos sympathiques lecteurs.

La culée droite se trouvera vers la montée des Anges, à la même altitude (215). Cette montée, constituée par un escalier presque continu, pourra être utilisée par les piétons pressés d'accéder à la Tour Métallique ou à la Basilique de Fourvière.

Pour les autres moyens de locomotion, il est évidemment de toute nécessité de créer une voie de parcours facile tendant, soit vers Loyasse, soit vers Saint-Just, et menant à Fourvière par un détour plus ou moins allongé. Les deux versants est et nord de la colline de Fourvière sont également attrayants comme oasis de verdure et de fraîcheur; le versant nord aurait même, à ce point de vue, une légère supériorité sur l'autre, mais le versant est offre aux promeneurs des curiosités historiques remontant au temps des Romains, telles que la crypte de l'Hôpital Saint-Pothin, les vestiges d'amphithéâtre du clos des Minimes, — si finement décrite dans le *Bulletin municipal* du 6 août 1911 — les caves du Grand Séminaire, et les monuments funéraires de la place de Choulans; en outre, par la place de Choulans et le chemin du même nom, on rejoint très aisément l'avenue Valioud, laquelle partage actuellement avec le cours des Chartreux le privilège d'une voie à pente douce offrant des vues étendues vers la ville.

L'ensemble de ces considérations nous porte à choisir la place de Choulans (altitude 250) comme point d'aboutissement de la voie devant prolonger le pont sur la Saône, que nous désirons voir fréquenter par les curieux et les touristes de tous pays.

Dans ces conditions, le tracé s'impose, pour ainsi dire, par le sommet du clos des Lazaristes, la traversée de la propriété des Hospices entre les Châteaux et l'Hôpital Saint-Pothin (naguère dénommé l'Antiquaille en souvenir des antiquités romaines qu'on y rencontre), la place des Minimes, la porte Saint-Just : entre ces deux derniers points de passage, on utiliserait la rue des Farges en la portant à une largeur convenable par la démolition de quelques immeubles aussi peu esthétiques qu'hygiéniques.

Pour traverser la montée Saint-Barthélemy le passage à niveau serait peu aisé, et il conviendrait d'adopter de préférence un petit viaduc en arcs métalliques ou en travées analogues à celles créées dans le quartier des Brotteaux par la Compagnie P.-L.-M. pour la dernière déviation de la ligne Perrache-Genève.

Il va sans dire que les terrains bordant à l'est cette nouvelle avenue devront être sur une certaine largeur (50 mètres environ) grevés d'une servitude *non ædificandi*, comme cela a été fait pour l'avenue Valioud; de plus, les propriétés devront être limitées, de part et d'autre, non par ces horribles murs de 4 à 5 mètres de haut qu'on rencontre trop fréquemment aux environs de notre cité, mais par des grilles reposant sur des murettes d'1 mètre de hauteur environ, de manière à ne pas masquer l'air, la lumière et la vue.

Un bel éclairage devra être prévu, et ce n'est pas un des moindres attraits du projet que la perspective que donnerait, la nuit, vue des quais ou des fenêtres élevées de nos maisons, cette avenue de 1.500 mètres à flanc de coteau, en corniche si l'on veut, à mi-hauteur entre la Saône et le sommet de Fourvière.

Quant à la dépense, on peut l'estimer, y compris le pont de 300 mètres, à quatre ou cinq millions, suivant la largeur qui sera adoptée pour la voie, mais que nous prévoyons devoir être comprise entre 15 et 20 mètres. Cette somme est-elle faite pour effrayer une cité aussi riche que la cité lyonnaise, qui compte nombre de fortunes respectables, toujours prêtes à ouvrir géné-

reusement leur bourse pour les œuvres d'art capables d'ajouter un sérieux embellissement à toutes les beautés actuelles de Lyon? Nous ne le pensons pas; nous poussons même l'optimisme jusqu'à espérer qu'une souscription publique, qui serait ouverte sous les auspices de notre municipalité, avec l'appui des conseils élus et des groupements divers — et ils sont nombreux — qui s'intéressent à la beauté de Lyon, avec la publicité de la presse journalière ou périodique — unanime quand il s'agit d'œuvres d'art intéressantes — réunirait rapidement une bonne partie des fonds nécessaires à l'exécution du projet.

La Rédaction accueillera d'ailleurs avec reconnaissance toute idée propre à faire aboutir ce projet, voire même simplement à en faciliter la réalisation.

RASCHEL.

A PROPOS DES VACANCES

L'INSUFFISANCE DU MATÉRIEL DE CHEMIN DE FER

On sait combien a été grande au cours de l'été 1911 l'accentuation considérable de la masse des voyageurs sur tous les réseaux français, particulièrement dans la région lyonnaise où, sans doute, le record de la moyenne du nombre de déplacements par habitant a dû être battu et enlevé sans conteste à la capitale.

Mais, par suite de l'insuffisance des moyens de transport mis à la disposition du public par les Compagnies de chemins de fer, la circulation a été rendue très pénible sur la plupart des lignes, d'une part parce que les trains ont été encombrés à l'excès aux jours d'affluence, et, d'autre part, du fait de l'impossibilité dans laquelle se sont trouvés les services d'exploitation de respecter les horaires, des retards de plusieurs heures ayant été assez fréquents en diverses circonstances.

Il est bien certain que, si les mêmes inconvénients devaient toujours se renouveler et s'aggraver dans l'avenir, une réaction se produirait forcément dans l'esprit des populations qui ne trouveraient plus aucun plaisir à s'empiler incommodément et sans confort dans des trains bondés n'arrivant à destination que longtemps après le moment fixé, ce qui occasionne, d'ailleurs, indirectement, des ennuis complémentaires, soit par suite des difficultés de logement dans les hôtels lorsqu'on y arrive trop tardivement, soit à cause du temps perdu quand on manque la correspondance, soit même parce que ces perturbations déterminent souvent des erreurs de direction pour les bagages, ou occasionnent, tout au moins, aux pauvres clients des grandes Compagnies, l'attente prolongée des colis aux gares d'arrivée, l'enregistrement au départ étant, en outre une opération à la portée seulement des gens patients et peu pressés.

Que faudrait-il donc faire pour remédier à un tel état de choses?

La première solution qui vient à l'esprit est évidemment celle consistant à imposer aux chemins de fer l'obligation d'augmenter très sensiblement leur matériel. Toutefois, ce moyen n'est pas aussi simple à mettre en pratique qu'on le suppose, non seulement parce que cela coûterait fort cher en conduisant, de plus, à des remaniements importants de voies ferrées et de bâtiments, mais aussi parce que l'on manquerait de personnel pour le service de la traction des trains supplémentaires, si ces derniers devaient être, dans les périodes intensives, par trop nombreux par rapport au régime normal.

Mais il nous semble que, tout en cherchant à employer sur les différentes lignes, un nombre de wagons et de locomotives de plus en plus grand, il faudrait remanier les bases du système d'exploitation, de façon à dégager les gares aux heures actuelles d'encombrement et à faciliter aux voyageurs l'accès des convois.

Ainsi, par exemple, pourquoi la Compagnie P.-L.-M. s'obstine-t-elle à faire partir à peu près en même temps, ou dans une période fort courte, de nombreux trains dans toutes les directions?

Si les départs étaient plus échelonnés, quitte à augmenter la vitesse pour ne pas trop modifier les correspondances, le personnel des gares serait moins surmené et la cohue des partants ne serait pas aussi gênante pour les uns comme pour les autres.

Puis, il faudrait multiplier le nombre des trains spéciaux les dimanches et jours de fête, à destination des points les plus fréquentés : Genève, Grenoble et Aix-les-Bains, Chambéry, pour notre ville, sans qu'il soit utile de réduire le prix du parcours, mais en provoquant la retenue à l'avance des places qui seraient en nombre limité.

De la sorte, le P.-L.-M. dégagerait certains express encombrés et pourrait même prévoir à l'avance dans quelles conditions il aurait à former ses rames complémentaires.

Quant au personnel, voici comment nous proposerions de procéder :

On sait que les machinistes et chauffeurs prennent généralement leur retraite à cinquante-cinq ans révolus, à peu près jour pour jour. Or, une première mesure facilement réalisable consisterait à n'accorder la cessation du service que le 15 octobre de l'année où ledit âge a été atteint; par contre, tous les remplaçants seraient engagés dès que les titulaires à retraiter auraient l'âge régulier en question et, en outre, un important mouvement d'avancement parmi les mécaniciens et chauffeurs apprentis devrait se faire le 15 juin.

Donc, pendant une période de quatre mois, la plus dure comme intensité de trafic, le personnel de la traction se renforcerait automatiquement.

Enfin, faudrait organiser une sorte de service de réserve permettant le rappel, du 1^{er} juillet au 1^{er} octobre, ou plus, et ce jusqu'à soixante ans, des plus jeunes mécaniciens retraités qui seraient en situation d'accepter et de bien remplir de telles fonctions; du reste, ils pourraient être employés dans les services les moins durs. Beaucoup ne demanderaient probablement pas mieux que de reprendre provisoirement le travail, certains se faisant mal, les premières années, à la vie de repos complet.

En tout cas, il nous semble qu'il serait possible de tenter quelque chose dans l'ordre d'idées que nous venons d'exposer; nous soumettons donc nos propositions aux Compagnies compétentes dans l'espoir qu'elles seront susceptibles d'attirer leur bienveillante attention.

SINED.

PÉROUGES

(SUITE)

LA DOMINATION SAVOYARDE. — C'est sans doute dans la période qui a succédé à ce siège que Pérouges jouit de sa plus grande prospérité, en raison des avantages que lui conférèrent le duc de Savoie et Philippe de Bresse et de Baugé son frère; de superbes maisons à la croix de Savoie témoignent de la fortune et de l'art à cette époque.

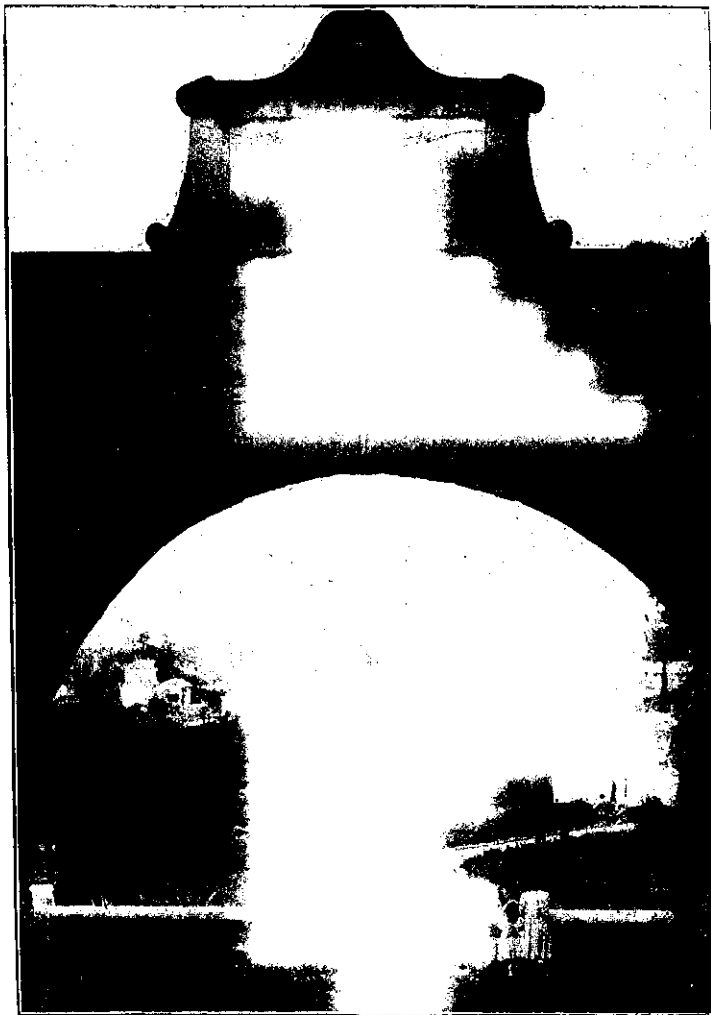
Les populations de la Dombes et de la Bresse gardèrent longtemps le souvenir de l'heureuse influence de la domination savoyarde, et l'administration absolue de nos rois de France ne parvint pas à l'effacer. On retrouve dans les Archives de Meximieux, sur les cahiers des revendications de la région, formulées, le 21 décembre 1788, dans une réunion préparatoire aux Etats Généraux de 1789, un vœu demandant que «... notre province soit régie suivant le « régime qui s'observait lors des ducs de Savoie, nos anciens « souverains... ».

(F. PAGE.)

L'église paroissiale de Saint-Georges fut rebâtie; en même temps on construisit l'église actuelle de Sainte-Marie-Magdeleine, devenue plus tard église paroissiale pour remplacer la chapelle et le prieuré de Saint-Pierre, établis dans l'enceinte de la ville au x^e siècle par les religieux de Cluny. Cette église qui est fort grande, est construite en dehors et le long des remparts à côté de la porte d'en haut du côté nord. Ses murs extérieurs servaient de remparts et sont tous percés de meurtrières.

La courtine qui est devant la façade et le bastion à côté datent de la même époque.

Peu d'années après le siège, l'Inquisition dressa un bûcher sur la place de Perouges. Jean Leloup, *carnacier* de Bourg, étant en prison, on dut faire venir l'exécuteur de Lyon,



PÉROUGES. — La vieille porte d'En-Bas (la Pourta d'Avar).

Vue du carrefour Langloye. Perspective sur la vallée du Longevent, la plaine de Meximieux et les Montagnes du Bugey. Au-dessus, l'inscription rétablie en 1889. Sur cette face du monument, on lit :

A LA MÉMOIRE DE NOS AÏEUX
AU SOUVENIR DU SIÈGE DE 1465
MONUMENT ÉLEVÉ PAR LES ENFANTS
DE PÉROUGES ET LEURS AMIS.
29 SEPTEMBRE 1889.

(Cliché Ch. Popineau.)

maître Etienne Frésier, pour brûler une sorcière nommée Antoinette Vignat, en 1745 (*l'Inquisition chez nous*, par Jarrin).

En cette même année, à Rossillon, dans le Bugey, cinq victimes, montèrent également sur le bûcher de l'Inquisition.

L'Inquisition et les bûchers. — La jurisprudence de la Cour de Pérouges. — Les jeux et sports au moyen âge. — Voici à ce propos quelques renseignements complémentaires qui ont été extraits des registres paroissiaux de l'église de Pérouges par M. J. Janin, maire de Pérouges, dans la très intéressante conférence faite par lui, en 1908, aux élèves des écoles et qu'il a publiée sous le titre : « Quelques mots sur Pérouges ».

« Quelle justice expéditive que celle de ces seigneurs tout-puissants et implacables ! Je n'invente rien : j'ai pris les documents qui

suivent dans les registres paroissiaux tenus par les curés à cette époque. Ceux-ci ne sont pas suspects en la matière et ce sont, pour nos archives, les documents les plus précieux.

« En 1406, Simonette la Gayarde est brûlée vive sur la place de Pérouges, devant la Halle, pour sorcellerie.

« En 1475, c'est le tour d'Antoinette Vignat.

« En 1478, Claudine Badier est condamnée à payer une amende de trois gros pour avoir sorti son chanvre de l'eau un jour de dimanche.

« En 1495, amende de six gros à Jean du Bourg coupable d'avoir, un dimanche, pendant la célébration des offices, « *aiguillons chapotassé* », je pense que cela signifie avoir pêché des anguilles. »

Ce latin-là, comme on le voit, est bien le même que celui de la fameuse inscription. Il est d'ailleurs de la même époque. C'est un style toujours aussi savoureux, aussi culinaire, si l'on veut, puisqu'il est entendu que c'est du latin de cuisine.

Mais continuons :

« En 1503, on brûle encore ; c'est le tour cette fois de Jeanne, veuve de Guillaume Roger.

« Les Archives sont muettes sur les détails de ces horribles exécutions. »

Voici encore quelques traits originaux concernant la jurisprudence bien moyenâgeuse de la Cour de Pérouges :

« En 1400, trois florins d'amende à Antoine Claim pour avoir ouvert la porte de Pérouges pendant la nuit.

« En 1405, Jean Tisserant (un nom bien local) est condamné à dix livres d'amende et au pilori un jour de marché et banni pendant trois ans pour avoir tiré l'épée contre Antoine Vitalis, clerc du greffe de la Cour de Pérouges. » (La Cour de Pérouges!...)

« En 1420, une amende de 18 deniers à Pierre Montagnon pour avoir caché les clefs de la porte de Pérouges au capitaine. »

Les clefs de la porte de Pérouges, où sont-elles maintenant!...

Poursuivons encore cette liste de méfaits et peines qui éclaire singulièrement l'histoire de cette ténébreuse époque.

On lit dans les mêmes registres que Guillaume de Grand Bois doit payer 2 deniers « pour avoir donné la volée aux moineaux de Jean Reynaud »... ; la femme de Guillaume Bourrelrier, 2 florins d'amende « pour avoir volé les *patenostres* (orations) de la femme Bonnais » ; tandis que la fille d'Etienne Muset paye la même somme « pour être sortie de la maison de François Magnaz par les latrines! »...

En 1445, Jean Gorrachon, de Pérouges, se voit infliger une amende de 3 deniers, par le châtelain Jean Dupuy de Montluel, « pour avoir joué aux boules malgré la défense ». Comme on le voit, notre démocratique jeu de boules n'est pas né d'hier. Mais il y a cinq cents ans, il était réservé à la noblesse!

Il en était de même d'ailleurs de la plupart des jeux et des sports.

Les cartes elles-mêmes étaient interdites aux « vilains ».

« En 1486, on administre à Benoît Rivolet une amende de 9 gros pour avoir joué aux cartes. »

« En revanche, Benoît Renigon payera 13 gros pour avoir dit à Guillaume Catinel et consorts : *Vela les trois parfaites yvroines de Bresse.* »

« En 1478, la veuve Cholery doit payer 3 deniers pour avoir dit à Claudine Badier — sa rivale assurément : — « *Vous m'avez enchanté Claude Gascon!* »

Voici maintenant qui intéressera les chasseurs et les pêcheurs, qui étaient déjà réglementés et, forcément aussi, prétextes à impôts et amendes.

En 1408, noté dans les mêmes registres paroissiaux « la recette de deux douzaines de perdrix, dues chaque année, par Pierre Quarin du Bourg Saint-Christophe, pour chasser la perdrix dans toute la châtellenie ».

« En 1416, les frères de Pyons encourent une amende sévère pour avoir chassé un renard, l'avoir pris et emporté. »

« En 1457, amende de 3 deniers à François Chanin pour avoir chassé les pigeons à l'arbalète. »

A l'arbalète!... Comme tout cela nous semble étrange et loin de nous, au siècle des hammerless et des poudres pyroxylées!

« En 1465, Humbert Fabry fait savoir que, *nonobstant les peines formidables prononcées contre ceux assez osés pour chasser la perdrix, la ferme du revenu de cette chasse n'a pu dépasser dix perdrix.* On en donnait deux douzaines en 1408. Décidément, le braconnage fut de tout temps.

« Quant à la pêche, une note de 1417 nous apprend que la vente des carpes du Grand Etang était adjugée moyennant 700 florins sous la condition que tous les poissons blancs de la longueur d'un bon « *turni cornuli* » et au-dessous resteroient pour l'alevinage. »

Le *turni cornuli* devait être une mesure d'origine romaine. Le mot « *cornuti* », d'après Pline, s'applique en latin à un certain poisson de mer.

Pérouges resta sous la domination des ducs de Savoie, jusqu'en 1535, où il redevint français pour la troisième fois¹, François I^{er} ayant fait la conquête de la Bresse cette année-là. Il y demeura jusqu'en 1559, époque du mariage de Marguerite de Valois, sœur de Henri II, avec Emmanuel-Philibert duc de Savoie ; le roi de France rendit au duc de Savoie la Bresse et le Bugey.

Le 18 septembre 1565, le duc de Savoie, Emmanuel-Philibert, remet Pérouges avec la seigneurie de Montréal à Charles de la Chambre, chevalier, baron de Meximieux et de Ser-moyer en échange des seigneuries de Cerdon et de Poncin. Mais Son Altesse révoqua cette aliénation et donna Pérouges et Montréal à Louis Oddinet, baron de Montfort, le 25 avril 1566; celui-ci céda Pérouges au seigneur de Longefon son parent, qui le vendit ensuite le 22 mai 1577 à Antoine de Cadenet, seigneur de Chazelles. La veuve de ce dernier le revendit, le 25 septembre 1587, à Antoine Favre, lors conseiller d'Etat de Son Altesse et son juge-mage en Bresse, puis premier président au Sénat de Savoie.

Que dire d'une époque pareille, où non seulement l'individu, mais le peuple d'une cité était vendu et revendu cinq fois en vingt ans comme du bétail en foire; heureusement que le temps était proche où ce pays allait faire retour et pour toujours à la grande famille française.

NOUVELLE NOBLESSE. — C'est de cette époque, que datent la plupart des familles nobles de la contrée. Les princes de Savoie prévoyant une dépossession prochaine, par suite de la prépondérance de la France et par les aliénations successives de leurs domaines et la vente des privilèges, vendirent aussi des lettres de noblesse qu'ils voulurent d'abord imposer, mais qu'ils donnèrent ensuite pour 100 écus et même à meilleur marché.

« Quand on lit soit l'histoire de la Bresse, du Bugey et de la principauté des Dombes, soit les archives de ces provinces, on s'étonne de la multiplicité de fiefs et de nouvelles familles qui ont surgi dans les trois derniers siècles.

« La surprise cessera si l'on réfléchit que les derniers souverains de ces provinces, pressant qu'elles appartiendraient bientôt à la France, s'étaient hâtés de vendre leurs domaines particuliers et de trafiquer de droits seigneuriaux, de titres et de parchemins qu'ils octroyaient à beaux deniers comptants.

« Voilà l'origine de tant de nouveaux noms qui datent de cette époque et dont la noblesse sort d'un sac d'écus. »

BARON RAVERAT.

Les fils du président Antoine Favre furent donc anoblis; l'un d'eux, Claude Favre, qui devint célèbre comme gram-

¹ C'est à cette même époque (1521 à 1533) que Pérouges fut décimé par la peste.

mairien français, prit le nom de Vaugelas, d'une terre et d'un bois, qui portent encore ce nom à Pérourges, et un de ses frères prit le nom de la Valbonne parce qu'il en possédait les domaines.

Claude Favre, lorsqu'il n'était pas à Paris, habitait Pérourges à la Grange-Rouge, qu'il fit ceindre de tours et qu'on appelle depuis le château de la Rouge; il est probable qu'il y est né, bien qu'on ait retrouvé, il y a quelque trente ans, son baptistaire dans les registres paroissiaux de Meximieux. La famille Favre était très ancienne à Pérourges, nous avons vu que Humbert Favre en était le châtelain en 1469.

« Claude Favre, baron de Pérogues, seigneur de Vaugelas », tels sont les noms de familles et titres de noblesse du célèbre grammairien, né, selon toute probabilité, à Pérourges, domaine de la Rouge, baptisé en l'église de Meximieux, en 1585, mort à Paris en 1650. C'était le sixième fils d'Antoine Favre, lequel avait déjà le goût des belles lettres et avait fondé, à Annecy, l'Académie « Florimontane ». Il hérita de son père la pension que lui servait la France, et vint de bonne heure à Paris. S'étant attaché, comme chambellan, à la personne de Gaston d'Orléans, la pension du roi lui fut supprimée; il vécut dans une gêne qui ne fit que s'accroître jusqu'à la fin de sa vie; il mourut endetté et insolvable.

« Timide, gauche et crédule, il n'avait point ce qu'il faut pour se pousser auprès des grands. » Il reçut cependant, de Richelieu, à partir de 1639, une pension de deux mille livres pour aider l'Académie à finir son dictionnaire. Un jour ses créanciers firent tout saisir chez lui, même les cahiers du dictionnaire. Il fut un des premiers académiciens et est resté célèbre par ses *Remarques sur la langue française*, ouvrage publié en 1647. Vaugelas a aimé passionnément la langue française, à laquelle il a consacré sa vie. A la fin de sa carrière, il devint précepteur des princes de Carignan, fils de Thomas-François de Savoie.

(A suivre)

F. et A. THIBAUT

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Ecole nationale des Beaux-Arts. — Année scolaire 1911-1912.

La rentrée des classes de l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Lyon est fixée au lundi 9 octobre 1911, à 8 heures précises du matin.

Celle des cours préparatoires, place Morel, 4, aura lieu le même jour, 9 octobre, à 8 h. 1/2 du matin.

L'inscription des nouveaux élèves est reçue au secrétariat de l'Ecole des Beaux-Arts (Palais des Arts, place des Terreaux), tous les jours, à partir du 22 septembre, de 9 heures à 11 heures du matin et de 2 heures à 4 heures du soir.

Les élèves doivent être âgés de treize ans pour l'Ecole préparatoire et de quatorze ans pour l'Ecole des Beaux-Arts proprement dite.

Nota. — Les épreuves pour l'admission à l'Ecole des Beaux-Arts proprement dite commenceront le jour de la rentrée, à 8 heures du matin, dans le local de l'école au Palais des Arts. Elles seront communes aux élèves de l'Ecole préparatoire et aux jeunes gens qui se sont préparés ailleurs à cet examen.

Ecoles municipales de dessin. — Année scolaire 1911-1912.

La rentrée des classes des Ecoles municipales de dessin, pour les adultes des deux sexes, aura lieu, le lundi 9 octobre pour le cours municipal de broderie artistique, et le mardi 10 octobre pour les Ecoles municipales de dessin.

ADULTES HOMMES. — 1^{re} Ecole du Petit-College (Mairie du 5^e arrondissement). Directeur : M. Tony Tollet, peintre. — Les mardis, jeudis et vendredis, de 8 heures à 10 heures du soir.

2^o Ecole de la Guillotière (rue Vendôme, n° 320). Directeur : M. Dubuisson, architecte. — Les mardis, mercredis et vendredis, de 8 heures à 10 heures du soir.

3^o Ecole des Brotteaux (angle des rues Tête-d'Or et Tronchet). Directeur : M. Gabriel Villard, peintre. — Les mardis, jeudis et vendredis, de 8 heures à 10 heures du soir.

4^o Ecole de la Croix-Rousse (rue Vaucanson, 2 bis). Directeur : M. Repelin, peintre. — Les mardis, jeudis et vendredis, de 8 heures à 10 heures du soir.

Nota. — Les inscriptions de 3 francs par élève seront reçues par MM. les Directeurs à l'ouverture des cours.

DAMES ET DEMOISELLES. — 1^{re} Ecole de dessin (Palais des Arts, rue de l'Hôtel-de-Ville). Directrice : M^{lle} Elise Guy. — Les mardis, jeudis et samedis, de 1 heure à 4 heures. — Préparation à l'Ecole des Beaux-Arts, de 4 heures à 6 heures.

2^o Cours de broderie artistique (Palais des Arts, rue de l'Hôtel-de-Ville). Directeur artistique : M. Repelin, peintre; professeur technique : M^{lle} Mayonnade. — Les lundis, mercredis et vendredis, de 1 heure à 5 heures.

Nota. — Les inscriptions sont de 5 fr. par élève; elles seront reçues à l'Ecole, par les soins des Directrices, à l'ouverture des cours.

Hospices civils de Lyon.

Adjudication, le mardi 3 octobre 1911, 56, passage de l'Hôtel-Dieu, à 2 h. 1/2, par-devant M^e Berger, notaire, demeurant rue Puits-Gaillot, 1, d'une parcelle de terrain située à l'angle de l'avenue Jules-Ferry et de la rue Moncey, dépendant de la masse n° 330, aux Brotteaux.

Surface : 276 mètres carrés. — Mise à prix : 43.640 fr.

Le prix est payable : un quart comptant, le reste dans un délai de dix années.

Renseignements à l'Administration centrale des Hospices, passage de l'Hôtel-Dieu, 56.

Admission à l'Ecole spéciale d'architecture de Paris.

Les examens à l'Ecole spéciale d'architecture (session de Paris) commenceront le 25 courant. Les inscriptions sont reçues au siège de l'Ecole à Paris, 254, boulevard Raspail (14^e), jusqu'au 21 septembre.

Le pavage en bois en Italie.

Les *Daily Consular and Trade Reports*, de Washington, font connaître que l'Italie offrirait, actuellement, des débouchés intéressants aux pavés de bois. Quelques-unes des rues des grandes villes sont déjà pavées de la sorte, et les municipalités semblent vouloir donner une certaine extension à ce mode de pavage. Il y aurait là de sérieux débouchés pour les fournisseurs de cet article dans notre région, qui pourront se documenter auprès du Consulat d'Italie.

Japon. Exposition Universelle à Tokio. Concours international.

Le gouvernement nippon a ouvert un concours international pour l'établissement de projet d'une grande Exposition internationale qui doit avoir lieu à Tokio, en 1912.

Adresser les demandes de renseignements au Comité français des expositions à l'étranger, 42, rue du Louvre, à Paris.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

❖ ALLIER. — La commune de Dompierre va procéder à l'agrandissement du champ de foire de la volaille. — Un projet vient d'être dressé pour l'agrandissement de l'hôpital de Montluçon; il comporte une dépense de 385.000 francs.

❖ ALPES-MARITIMES. — La ville de Nice a décidé toute une série de travaux importants dont voici les principaux : Ouverture et rescindement de rues prévues et non prévues au plan régulateur, 3.896.000 fr.; chemins ruraux projetés, 630.000 fr.; chemins

ruraux à rectifier, 159.000 fr.; construction et aménagement de l'école de commerce, de l'école de filles et de l'école maternelle, rue Auguste-Raynaud, du lycée de jeunes filles, 660.000 fr.; canalisation d'eau de la Vésudie, 370.000 fr.; water-closets souterrains, 100.000 fr.; construction de lavoirs publics, 60.000 fr.; construction d'un stand pour le remplacement du champ de tir, 221.000 fr.; constructions diverses au cimetière de l'est, avec crématorium, 500.000 fr.; couverture du Paillon, y compris le prolongement vers la mer, 2.150.000 fr.; aménagement des terrains de la Californie, 70.000 fr.; construction d'une digue au Var, 65.000 fr.; aménagements de terrains et accessoires pour jardins publics 1.980.000 fr.; construction d'un pont en béton armé sur le Paillon à l'Ariane, 20.000 fr.; agrandissement du port, 493.000 fr.

✦ COTE-D'OR. — Un crédit de 5.000 fr. a été voté pour le repavage de la cour d'honneur de la préfecture de Dijon.

✦ DOUBS. — Le projet de reconstruction de l'école d'horlogerie de Besançon, s'élevant à 420.176 fr. a reçu l'approbation ministérielle. — La Compagnie P.-L.-M. consacre 23.500 fr. à des travaux d'amélioration de l'outillage du dépôt de Besançon. — La construction à Ville-du-Pont de deux citernes, de clôtures à l'école de Combe-Benoit et réparations diverses, est prévue pour 9.200 fr.

✦ GARD. — La construction de cabinets et de préaux couverts aux cours de l'école communale de Saint-André-d'Olerargues occasionnera une dépense de 2.300 francs.

✦ LOIRE. — Un projet d'établissement de bains-douches populaires, s'élevant à 99.000 fr., a été approuvé par le Conseil municipal de Firminy, dans sa séance du 30 août dernier. — Un crédit de 7.350 fr. est affecté par la ville de Montbrison à l'agrandissement de la place des Pénitents. — La ville de Rive-de-Gier va faire procéder à la construction de préaux aux écoles de la rue Victor-Hugo. — Le doublement de la canalisation amenant à Roanne les eaux du barrage de Chartrain coûtera 600.000 fr. environ.

✦ SAONE-ET-LOIRE. — Le Conseil général a adopté le projet d'installation du chauffage à vapeur dans les bureaux de la préfecture de Mâcon. — Une somme de 3.550 francs a été votée par le Conseil municipal de Chalon-sur-Saône pour les travaux de badigeonnage des bâtiments communaux de la 10^e section. — La commune de Digoin met à l'étude un projet de relèvement du quai de la Loire et de protection contre les crues.

✦ VAUGLUSE. — Un projet, s'élevant à 192.000 fr., pour la construction de bâtiments scolaires, dans le domaine du Clos, à Apt, vient de recevoir l'approbation ministérielle.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

	15 Septembre 1911	DROITS D'ACCISE EN SUS les 100 kil
Cuivre en lingots affiné	155 »	162 50
— en planche rouge	193 »	195 »
— — jaune	170 »	175 »
Etain Banca en lingots	510 »	520 »
— Billiton et détroits en lingots	500 »	505 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	42 50	43 50
— œuvre : tuyaux et feuilles	45 50	46 50
Zinc refondu 2 ^e fusion	68 »	70 »
— lamine en feuilles. Vieille montagne	85 »	89 »
— — — Autres marques	86 »	87 »
Nickel brut pour fonderie	510 »	» »
— lamine	710 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	220 »	» »
— lamine	340 »	» »
Fer lamine 1 ^{re} classe	22 »	22 50
Fer à double T, AO	22 »	22 50
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	24 50	25 »

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 26 août au 9 septembre 1911

Chemin Saint-Eusèbe, 19. Ateliers. Propr., MM. Keller-Dorian et Silviny, y demeurant.

Rue Servient, angle rue Garibaldi. Bâtiment, Propr., M. Millard, y demeurant.

Grande rue de Monplaisir, 7. Bâtiment industriel. Propr., M. Prost, grande rue de Monplaisir, 9.

Rue Philippville, 3. Exhaussement. Propr., M. Piney, y demeurant. Arch., M. Charvet, boulevard de la Croix-Rousse, 139.

Cours Gambetta, angle avenue Felix Faure. Maison. Propr., M. Rochet, chemin de Montchat, 60. Arch., M. Payet, cours Gambetta, 21.

Boulevard du Nord, 25. Garage. Propr., M. Denis, y demeurant. Entrep., MM. Grange frères, rue Laurencin, 1.

Rue Bouleau, 42. Ateliers. Propr., M. Borgat, avenue Thiers.

Rue Riboud, 26. Exhaussement. Propr., M. Saunier, y demeurant.

Cours Eugénie, 61. Hangar. Propr., M. Pras, y demeurant. Arch., M. Sibiati, rue Molière, 9.

Route d'Heyrieu, 236. Atelier. Propr., MM. Coignet et C^{ie}, y demeurant.

Rue Tronchet, 36-38. Garage. Propr., MM. Bonneton et Armand, y demeurant. Arch., MM. Desplagnes, rue Vendôme, 148.

Rue Nouvelle, 8. Maison. Propr., M. Blachon, y demeurant. Arch., M. Cumin, route de Vénissieux, 39.

Rue de l'Université, 46. Exhaussement. Propr., M. Cumin, route de Vénissieux, 39.

Grande rue de Monplaisir, 64. Bâtiments industriels. Propr., M. Devert, y demeurant. Arch., M. Médin, rue Saint-Maurice, 20.

Chemin de la Vitrolerie, 29. Hangar. Propr., M. Martin, chemin des Culattes, 189.

Montée de la Chanx, 1. Hangar. Propr., M. Pilaud, y demeurant. Entrep., M. Balme, rue Masséna, 49.

LA LOI DES RETRAITES OUVRIÈRES à la portée de tous, par A. POITRASSON, avocat à la Cour d'appel de Lyon Commentaire, suivi du texte complet de la Loi, des Décrets et des Arrêtés ministériels, indispensable à tous les industriels. Broch. de 412 pages, chez A. REY, éditeur, 4, rue Gentil, Lyon. — 1 fr. 25, par poste 1 fr. 35. Conditions spéciales par quantités.

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Les communications que MM. les Architectes ou les Administrations intéressés nous font parvenir pour être publiées sous cette rubrique sont **insérées gratuitement**.

Rhône. — 29 août. — *Mairie de Lyon.* — Construction de chaussées en pavés d'échantillon de grès et de granit, et en empierrement. — 1^{er} lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès, rue Sainte-Catherine, entre les rues Romarin et Sainte-Marie-des-Terreaux; rue Gentil, entre la rue de la République et le quai de R. z. Montant, 17.424 fr. 20. Adjud., M. Claude Monin, 7, rue Pelletier, à Villeurbanne, 4 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de granit et de grès, rue Pierre Corneille, entre le cours Lafayette et la rue Rahelais; rue Pravaz, entre le cours de la Liberté et le quai de la Guillotière. Montant, 17.850 fr. Soumissionnaires: M. L. Dufier, 3 p. 100. — C. Monin, 3 p. 100. — B. Canque, 4 p. 100. — Adjud., M. Lucien Desflaches, 105, rue Louis-Guerin, à Villeurbanne, 5 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès, quai Claude-Bernard, entre la place Raspail et la rue Montesquieu; rue de l'Université, entre la rue Sébastien-Gryphe et le n° 45. Montant, 22.910 fr. Soumissionnaires: MM. L. Desflaches, 2 p. 100. — C. Monin, 3 p. 100. — Adjud., M. Anthelme Foraz, rue de la Buire, 26, à Lyon, 6 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de granit, rue Calas. Montant, 7.825 fr. Soumissionnaire: M. A. Foraz, 150 p. 100. — Adjud., M. Louis Dufier, 4, rue Jangot, à Lyon, 3 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Transformation en chaussée empierrée avec rigoles en pavés d'échantillon de la chaussée en cailloux roulés, montée du Gourguillon. Montant, 8.197 fr. 05. Adjud., M. Ermant Canque, rue d'Amboise, à Lyon, 1 p. 10 de rabais. — 6^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de granit, rue Vendôme, entre le cours Morand et la rue Cuvier. Montant, 23.727 fr. 20. Soumissionnaire: M. L. Desflaches, 4 p. 100. — Adjud., M. Claude Monin, 7, rue Pelletier, à Villeurbanne, 5 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de la partie du chemin des Émeraudes, si uée sous le pont du chemin de fer. Montant, 5.175 fr. 75. Adjud., M. Lucien Desflaches, 105, rue Louis-Guerin, à Villeurbanne, 3 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Construction de rigoles en pavés d'échantillon, rue des Chevaucheurs, entre la rue des Auges et le fort Saint-Irénée. Montant, 3.696 fr. 55. Adjud., M. Ermant Canque, rue d'Amboise, à Lyon, 3 p. 100 de rabais.

Rhône. — 29 août. — *Mairie de Lyon.* — Egout chemin Saint-Fulbert. Montant, 2.828 fr. 50. Soumissionnaire: M. Védrine, 10.60 p. 100. — Adjud., M. Dubois, rue de la Fraternité, 15, à Villeurbanne, 11 p. 100 de rabais.

Rhône. — 3 septembre. — *Mairie de Lamure sur Asergues.* — Construction d'un groupe scolaire. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, ciments, gros fers, pierre de taille. Montant, 52.100 fr. Soumissionnaires: MM. Ravel, Thomachot, prix du devis. — M. Richard, 0,05 p. 100. — Adjud., M. Amour, à Thizy, 1 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente, toiture, couverture, fer blanc, zinc. Montant, 12.100 fr. Soumissionnaires: MM. Richard, 3 p. 100. — Mellet, 3 p. 100. — Charbotel, 3,15 p. 100. — Enay, 4 p. 100. — Adjud., M. Billo, 7 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Menuiserie, parquets, serrurerie,

quincaillerie. Montant, 11.700 fr. Soumissionnaires : MM. Boyer, 0,25 p. 100. — Burdel, 1,75 p. 100. — Euay, 2 p. 100. — Bourgeay, 3 p. 100. — Thomachot, 5 p. 100. — Grisard, 14 p. 100. — Adjud., M. Charbotel, à Saint-Clement-sur-Valsonne, 14,05 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 5.500 fr. Soumissionnaires : M. Guelpa, 5,50 p. 100 d'augmentation. — MM. Chazelle, 7,10 p. 100. — Fauchet, 10,50 p. 100. — Pizzetta, 15 p. 100. — Adjud., M. Ciaucia, à Claveisolles, 17,26 p. 100 de rabais.

Rhône. — 5 septembre. — *Hôtel-Dieu de Lyon*. — Hospice du Perron. Travaux complémentaires et améliorations de divers services. — 1^{er} lot. Maçonnerie. Montant, 27.000 fr. Adjud., M. Bonnichon, à Pierre-Bénite, 4,20 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Pierre de taille. Montant, 2.600 fr. Adjud., M. Jammès, 329, avenue de Saxe, à Lyon, 2,05 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Charpente en bois. Montant, 1.300 fr. Aucun soumissionnaire. — 4^e lot. Menuiserie. Montant, 21.300 fr. Adjud., M. Camosso, à Oullins, 10,60 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Serrurerie. Montant, 4.400 fr. Adjud., M. Béraud, à Oullins, 16,55 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 21.200 fr. Adjud., MM. Lagarde frères, 147, rue Moncey, à Lyon, 25,70 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Ciment. Montant, 17.200 fr. Adjud., M. Héraud, Chambon et Cie, 4, rue Paul-Bert, à Lyon, 6 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Carrelage. Montant, 9.800 fr. Adjud., Compagnie française de céramique de Maubeuge, 49, cours de la Liberté, à Lyon, 13,50 p. 100 de rabais. — 9^e lot. Zinguerie. Montant, 1.100 fr. Adjud., M. Thomas, 129, rue Créquy, à Lyon, 25,25 p. 100 de rabais.

Rhône. — 9 septembre. — *Préfecture*. — Travaux d'entretien et de grosses réparations à exécuter pendant six années, du 1^{er} janvier 1912 au 31 décembre 1917, sur les ponts suspendus ci-après désignés et construction d'un égout sous le sol du chemin de grande communication n° 21. — 1^{er} lot. Pont de Condrieu. Montant, 24.000 fr. Soumissionnaires : M. L. Salagnac, 2 p. 100 d'augmentation. — M. A. Picolet, 2 p. 100. — Adjud., M. Léon Backès, 10, cours de la Liberté, à Lyon, 10 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Pont de Vernaison. Montant, 25.000 fr. Soumissionnaires : MM. Salagnac, 1 p. 100. — A. Picolet, 6 p. 100. — L. Backès, 10 p. 100. — Adjud., MM. Patois frères, à Vernaison, 10,10 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Ponts de Neuville, 19.000 fr. Couzon, 16.000 fr. Fontaines, 15.000 fr. Total, 50.000 fr. Soumissionnaires : MM. Salagnac, 1 p. 100. — Picolet, 8 p. 100. — Backès, 8 p. 100. — Adjud., M. Guillaume Feuillet, à Fontaines-sur-Saône, 12,60 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Ponts de Collonges, 10.000 fr. Ile-Barbe, 35.000 fr. Total, 45.000 fr. Soumissionnaires : MM. Salagnac, 1 p. 100. — Feuillet, 5,10 p. 100. — L. Backès, 9 p. 100. — Adjud., M. André Picolet, à Collonges-au-Mont-d'Or, 14 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Pont de Givors. Montant, 18.000 fr. Soumissionnaires : M. Salagnac, 5 p. 100 d'augmentation. — MM. F. Drutel, 6 p. 100. — Picolet, 6 p. 100. — Adjud., M. Léon Backès, 10, cours de la Liberté, à Lyon, 8 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Lyon. Chemin de grande communication n° 21. Construction d'un égout ovoïde en béton de ciment de 1 m. 50 de hauteur intérieure, entre le quai Jayr et l'immeuble portant le n° 17. Montant, 5.500 fr. Soumissionnaire : M. Védrières, 10,15 p. 100. — Adjud., M. Antoine Catelet, 3, rue Pierre-Corneille, à Lyon, 11 p. 100 de rabais.

Alpes-Maritimes. — 16 août. — *Mairie de Nice*. — Service du génie. Amélioration du hangar R et organisation du hangar G du dépôt de matériel d'artillerie à Riquier. — 1^{er} lot. Charpente et menuiserie. Montant, 2.560 fr. Adjud., M. Balestra, avenue Borghione, à Nice, 5 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Ferronnerie et serrurerie. Montant, 3.290 fr. Adjud., M. Andreis, route de Levens, 28, à Nice, 5 p. 100 de rabais.

Côte-d'Or. — 26 août. — *Sous-préfecture de Châtillon-sur-Seine*. — Leuglay. Appropriation de l'école des garçons et du logement de l'instituteur. Montant, 14.400 fr. Soumissionnaires : M. Ormancey, 3 p. 100 d'augmentation. — M. Grandin, prix du devis. — Adjud., M. Lecoq, à Châtillon, 3 p. 100 de rabais.

Doubs. — 25 août. — *Besançon*. — Service du génie. Chefferie de Besançon. Construction de bâtiments à la caserne Charmont. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, etc. Montant, 1.115.000 fr. Adjud., M. M. Lavard, 37, quai Vieil-Picard, à Besançon, 13,30 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente en bois, etc. Montant, 191.000 fr. Adjud., M. Chagnon, à Saint-Etienne, 8 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Charpente métallique. Montant, 339.000 fr. Adjud., M. J.-F. Grandperrin, avenue de Fontaine-Argent, à Besançon, 47,20 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Couverture, zinguerie. Montant, 88.000 fr. Adjud., M. F. Vivier, rue du Palais-de-Justice, à Besançon, 22,50 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Vitrerie, peinture. Montant, 32.000 fr. Adjud., M. E. Jeudy, 17, rue de Pontarlier, à Besançon, 32,70 p. 100 de rabais.

Drôme. — 19 août. — *Sous-préfecture de Die*. — Travaux vicinaux. — 1^{er} lot. Vassieux. Chemin vicinal n° 1. Construction : 1^{er} entre le plateau de la Mure et la propriété Gauthier, sur 1.168 m. 19 ; 2^e à l'entrée du village de Vassieux, sur 277 m. 04 ; 3^e entre la propriété veuve Martin et la partie ouverte, sur 3.78 m. 10. Montant, 25.200 fr. Pas de soumissionnaire. — 2^e lot. Aubenas. Chemin vicinal n° 2. Construction sur 1.634 m. 75. Montant, 7.000 fr. Soumissionnaire : M. J. Beaumont, prix du devis. — Adjud., M. Efsio Caraccio, à Crest, prix du devis, 2^e tour. — 3^e lot. Saint-Julien-en-Quint. Chemin vicinal n° 2. Construction : 1^{er} d'un pont de 2 mètres d'ouverture sur le ravin des Taillas ; 2^e d'un pont de 6 mètres d'ouverture sur le ruisseau de Buchiller et des abords, sur 182 mètres. Montant, 10.650 fr. Soumissionnaires : MM. J. Beaumont, 1 p. 100. — J. Guala, 2 p. 100. — Second Caraccio, 3 p. 100. — Efsio Caraccio, 5 p. 100. — G. Serratrice, 12 p. 100. — J. Vauoni, 46 p. 100. — Adjud., M. Baptiste Gianetta, à Aix, 17 p. 100 de rabais.

Gard. — 31 août. — *Mairie de Nîmes*. — Service du génie. Réfection de carrelages, pavages, dalages en ciment armé aux écoles du quartier Kilmaie, à Tarascon. Montant, 8.000 fr. Soumissionnaire : M. A. Blanc, 0,10 p. 100. Adjud., M. Victor Pécenot, à Saint-Antoine-Marseille, 3,10 p. 100 de rabais.

Gers. — 26 août. — *Préfecture*. — Travaux sur chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Montant, 4.500 fr. Adjud., M. Spéce, à Riscle, prix du devis. — 2^e lot. Montant, 2.400 fr. Adjud., M. Peralo, à Toulouse, prix du devis. — 3^e lot. Montant, 3.950 fr. Adjud., M. Puntis, à Pavie, 1 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Montant, 4.500 fr. Adjud., M. Puntis, 2 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Montant, 1.400 fr. Adjud., M. Garces, à Fleurance, prix du devis. — 6^e lot. Montant, 3.500 fr. Adjud., M. Peralo, prix du devis.

Haute-Saône. — 30 août. — *Sous-préfecture de Gray*. — Travaux divers. — 1^{er} lot. Chambornay-les-Pin. Etablissement d'une conduite d'eau avec abreuvoir. Montant, 2.622 fr. 23. Adjud., M. Léon Ganne, à Etuz, 5 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Etréles. Réparations aux fontaines et aux abreuvoirs. Montant, 1.383 fr. 56. Soumissionnaires : MM. Delvecchio, 2 p. 100. — Beuchey, 4 p. 100. — Adjud., M. Masson, à Beaumont, 5 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Moisy-Besuche. Aménagement d'une salle de classe. Montant, 1.188 fr. 90. Soumissionnaire : M. Benanot, prix du devis. — Adjud., M. Coquibus, à Breslley, 1 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Syndicat de la Morthe. Curage de la Morthe inférieure du Drugeon, du Vieux Drugeon, des Royes Saint-Jean et Fratille, sur les territoires de Saint-Broing-Corneux, Ancier et Gray. Montant, 19.633 fr. 26. Adjud., M. Malapert, à Baulay, prix du devis.

Haute-Savoie. — 2 septembre. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois*. — Fillings. Adduction et distribution d'eau potable. Montant, 59.000 fr. Soumissionnaires : MM. Delogé frères, 1 p. 100 d'augmentation. — MM. Courtaud, Garnier et Cie, prix du devis. — MM. Gire frères, 2 p. 100. — A. Tissot, 8 p. 100. — J. Serpollet, 11 p. 100. — L. Orsat, 12 p. 100. — Adjud., M. Joseph Duchosal, à Viuz-en-Sallaz, 13 p. 100 de rabais.

Isère. — 27 août. — *Mairie de Semons*. — Construction d'une école de filles. Montant, 15.876 fr. 64. Adjud., M. Fanjat Joseph, à Saint-Jean-de-Bournay, 7 p. 100 de rabais.

Isère. — 27 août. — *Mairie de Roybon*. — Chemin vicinal ordinaire n° 9 de la Verne, de Bourgeonnière et de l'Esirat. Construction entre les chemins de grande communication n° 20 et 121, sur 1.757 mètres. Montant, 12.180 fr. Soumissionnaires : MM. Ch. Milesi, 15 p. 100 d'augmentation. — MM. Meunier-Curtinet, 3 p. 100. — M. Perriolat, 4 p. 100. — L. Ferrouillat, 4 p. 100. — A. Rivoire, 5 p. 100. — F. Servonnet, 5 p. 100. — Adjud., M. Gros-Bonnivard, à Saint-Agnès, près du Touvet, 7 p. 100 de rabais.

Isère. — 27 août. — *Mairie de Sonnay*. — Travaux vicinaux. — 1^{er} lot. Chemin vicinal ordinaire n° 1, de la Roche. Construction d'un pont sur le ruisseau de l'Embros et rectification du chemin aux abords, sur 233 m. 33. Montant, 9.400 fr. Soumissionnaire : M. L. Tessieux, 6 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Antoine Cottonnet, à Roussillon, 5 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Chemin vicinal ordinaire n° 3, de la Vienne. Construction entre le chemin vicinal ordinaire n° 9, de Sonnay et les chemins vicinaux ordinaires n° 2 et 4, de Jarcieu, sur 487 m. 64. Montant, 13.400 fr. Soumissionnaire : M. L. Tessieux, 6 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Antoine Cottonnet, 5 p. 100 de rabais.

Jura. — 31 août. — *Préfecture*. — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Orgelet. Appropriation d'un groupe scolaire. Montant, 21.000 fr. Soumissionnaires : Société ouvrière « La Jurassienne », 10 p. 100. — M. J. Varrault, 12 p. 100. — Adjud., M. Marius Mullatier, à La Tour-du-Meix, 12 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Ladoye. Installation d'une école mixte. Montant, 9.490 fr. 63. Soumissionnaire : M. E. Mousset, 4 p. 100. — Adjud., M. César Bonnivard, à Voiteur, 5 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Largilay-Marsonnay. Aménagement de la maison d'école. Montant, 5.499 fr. 61. Soumissionnaire : « La Jurassienne », prix du devis. — Adjud., M. Marius Mullatier, à La Tour-du-Meix, 10 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Onoz. Couverture des lavoirs. Montant, 2.177 fr. 82. Soumissionnaires : MM. E. Arnaud, 6 p. 100. — J. Varrault, 7 p. 100. — Adjud., M. Léon Butin, à Lons-le-Saunier, 8 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Montain. Réfection du bâtiment de l'école et du logement de l'instituteur. Montant, 1.802 fr. 92. Adjud., M. Justin Renaud, à Macornay, 5 p. 100 de rabais.

Loire. — 27 août. — *Mairie de Fournaux*. — Construction d'une maison d'école de garçons, réparations à la maison d'école de filles et aménagement de la salle de la mairie. Montant, 25.469 fr. 42. Soumissionnaires : MM. J. Barral, 3,50 p. 100. — Dumas, 4,10 p. 100. — J. Masson, 4,15 p. 100. — Adjud., M. Benoît Richard, à Bourg-de-Thizy (Rhône), 4,65 p. 100 de rabais.

Loire. — 3 septembre. — *Mairie de Feurs*. — Construction d'un abattoir. 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries, ciments, enduits. Montant, 49.407 fr. 05. Adjud., M. Dupayrat, à Feurs, 6 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente et menuiserie. Montant, 8.294 fr. 90. Adjud., MM. Roux, Reynaud et Matour, à Saint-Etienne, 9 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Grosse serrurerie. Montant, 14.071 fr. 30. Adjud., M. Bayon, au Chambon-Feugerolles, 4 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Petite serrurerie. Montant, 1.426 fr. Adjud., M. Bayon, au Chambon-Feugerolles, 10 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 4.258 fr. 25. Adjud., M. Barrier, à Feurs, 23 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Canalisations d'eau. Montant, 2.545 fr. 25. Adjud., M. Chartier, à Saint-Etienne, 25 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Zinguerie. Montant, 2.966 fr. 45. Adjud., M. Chartier, à Saint-Etienne, 25 p. 100 de rabais.

Puy-de-Dôme. — 28 août. — *Sous-préfecture d'Ambert*. — Olliergues. Aménagement de l'école de filles. Montant, 46.587 fr. Soumissionnaires : MM. Morel, Delaguillaumie, Philpon, prix du devis. — Adjud., M. Verdier, à la Chamhais (Loire), 1 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 28 août. — *Sous-préfecture de Louhans*. — Construction d'une école de filles au bourg et réparations à l'école de garçons. — 1^{er} lot. Maçonnerie, charpente, ciment armé. Montant, 27.800 fr. 39. Soumissionnaires : MM. Picard, 15 p. 100. — F. Groueix, 10 p. 100. — Adjud., MM. Giron frères, à Cuisery, 2 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Zinguerie. Montant, 1.659 fr. 77. Adjud., M. Joseph Voiseau, à Chalon-sur-Saône, 1 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Menuiserie, serrurerie, mobilier. Montant, 8.643 fr. 80.

Soumissionnaires : MM. Lavielle, 6 p. 100. — Th. Dorland, 6 p. 100. — C. Boivin, 11 p. 100. — Adjud. M. Fèvre-Delorme, à Louhans, 15 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 5.075 fr. 77. Soumissionnaire : M. S. Poutze, 14 p. 100. — Adjud., M. Putigny, à Louhans, 14 p. 100 de rabais après tirage au sort.

Saône-et-Loire. — 30 août. — *Mairie de Chalon-sur-Saône.* — Bureau de bienfaisance de Chalon-sur-Saône. Reconstruction et réparation des bâtiments de ferme du domaine de Saint-Martin-en-Bresse. — 1^{er} lot. Maçonnerie. Montant, 4.515 fr. Soumissionnaires : MM. Privat, 1 p. 100. — L. Rigaud, 2 p. 100. — Non adjugé. — 2^e lot. Charpente, serrurerie, Montant, 886 fr. Non adjugé. — 3^e lot. Plancher en ciment armé et construction d'un four. Montant, 1.779 fr. Adjud., M. Lancier, 2 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 2 septembre. — *Préfecture.* — Construction d'un bâtiment pour l'agrandissement du séchoir à l'asile départemental de Mâcon. Soumissionnaires : M. Lamouroux, 6 p. 100. — Chambard, 7,30 p. 100. — Adjud., M. Blanchard, à Mâcon, 8,10 p. 100 de rabais.

Savoie. — 28 août. — *Sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne.* — Commune de Modane. Adduction d'eau potable pour l'alimentation de Modane-Gare, réfection des conduites de distribution du chef-lieu et installation de nouvelles bornes-fontaines. Montant, 74.025 fr. Soumissionnaires : MM. F. Obertino, 2 p. 100. — A. Tarro, 2 p. 100. — Delogé, 1 p. 100 d'augmentation. — MM. Michel Gire, G. Rossetti, J. Trivero, E. Rossetti, S. Magnin, A. Carle, J. Tosi, Courtaud et Cie, Ch. Canavesio, prix du devis. — MM. Couvert frères, 1 p. 100. — Aulas et Vidal, 1 p. 100. — Ange Scaramiglia, 1 p. 100. — Demejon frères, 1 p. 100. — Adjud., M. Joseph Pilotaz, à Saint-Michel, 2 p. 100 de rabais.

Var. — 21 août. — *Mairie de Montfort.* — Adduction et distribution d'eau du canal d'arrosage de Montfort. Montant, 30.000 fr. Soumissionnaires : MM. L. Michelfelder, 1 p. 100. — L. Sènes, 2 p. 100. — Mme veuve Ch. Gibault, 2 p. 100. — L. Abbadie, 3 p. 100. — A. Sauvebois, 3 p. 100. — L. Carestiaide, 3 p. 100. — Court Bienvenu, 5 p. 100. — Adjud., M. Scipion Dauphin, à Montfort, 11 p. 100 de rabais.

Vaucluse. — 27 août. — *Mairie de Gargas.* — Construction du chemin vicinal ordinaire n° 3 entre le chemin vicinal n° 7 et la limite de Saint-Saturnin, sur 1.459 m. 67. Montant, 19.300 fr. Adjud., M. Jean Maïno, 1 p. 100 de rabais.

Vaucluse. — 29 août. — *Mairie d'Orange.* — Ministère de la Guerre, Service du génie. Réfection de planchers au bâtiment A de la caserne Bonnet-d'Honnieres, parquets de chêne et teck. Montant, 5.000 fr. Adjud., M. Favier, à Orange, 21 p. 100 de rabais.

JEUNE HOMME, 18 ans, ayant travaillé 2 ans et demi chez Architecte-Géomètre comme dessinateur, désirerait emploi similaire. S'adresser ou écrire : M. BABAZ, 21, rue Cuvier, Lyon.

MISES EN ADJUDICATION

MM. les Architectes, auteurs de projets, peuvent envoyer aux Bureaux du Journal un exemplaire de l'affiche annonçant la mise en adjudication des travaux; l'insertion en sera faite gratuitement sous cette rubrique.

Rhône. — Dimanche 1^{er} octobre, 2 h. — *Mairie d'Ouroux.* — Construction d'une école de filles. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, ciment, pierres de taille, canalisation. Montant, 17.700 fr. Cautionnement, 850 fr. — 2^e lot. Charpente, couverture, zinguerie, puits, pompes. Montant, 6.000 fr. Cautionnement, 300 fr. — 3^e lot. Menuiserie, parquetage, quincaillerie, serrurerie. Montant, 4.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 800 fr. Cautionnement, 50 fr. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Jacquet, architecte à Villefranche, 5, rue de la Sous-Préfecture.

Rhône. — Mardi 10 octobre, 3 h. — *Mairie de Lyon.* — Vente des matériaux à provenir de la démolition d'un immeuble communal, situé grande rue de la Guillotière, 111. Mise à prix, 300 fr. — Le pli global contenant les certificats et la soumission devra obligatoirement être adressé au Maire de Lyon, par la poste, recommandé, et de façon à arriver à l'Hôtel de Ville, au plus tard, le lundi 9 octobre à 5 heures du soir. — Les plans et cahier des charges, relatifs à la vente des matériaux dont il s'agit, sont déposés au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, 39, cours Morand, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Ain. — Dimanche 8 octobre, 2 h. — *Mairie d'Hautecour.* — Construction d'un groupe scolaire dans la commune d'Hautecour. Montant, 18.877 fr. 88. Cautionnement, 2.500 fr. — Les soumissionnaires devront faire parvenir leurs soumissions avec les pièces utiles à M. le Maire, sous pli recommandé, quarante-huit heures avant l'adjudication.

Bouches-du-Rhône. — Jeudi 5 octobre, 11 h. — *Sous-préfecture d'Aix.* — Commune de Jouques. — 1^{er} lot. Grosses réparations au groupe scolaire. Montant, 2.175 fr. Cautionnement, 120 fr. — 2^e lot. Travaux neufs au groupe scolaire. Montant, 6.500 fr. Cautionnement, 180 fr. — Visa par l'auteur du projet avant l'adjudication. — Renseignements à la sous-préfecture.

Bouches-du-Rhône. — Jeudi 5 octobre, 11 h. — *Sous-préfecture d'Aix.* — Chemin d'intérêt commun n° 33. Reconstruction de la partie comprise dans la commune des Pennes-Mirabeau, entre le chemin de grande communication

n° 44 et le chemin rural du Grand Puits, sur 313 m. 40. Montant 36.087 fr. 18. A valoir, 3.912 fr. 82. Total, 40.000 fr. Cautionnement, 2.000 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Bouches-du-Rhône. — Lundi 2 octobre 10 h. — *Hospices civils d'Arles.* — Travaux de grosses réparations à exécuter à l'hôpital. — 1^{er} lot. Maçonneries, terrassements, charpentes, couvertures. Montant, 130.000 fr. Cautionnement, 6.000 fr. — 2^e lot. Menuiserie. Montant, 8.500 fr. Cautionnement, 400 fr. — 3^e lot. Serrurerie. Montant, 7.000 fr. Cautionnement, 350 fr. — 4^e lot. Plomberie, zinguerie. Montant, 8.500 fr. Cautionnement, 400 fr. — 5^e lot. Peinture et vitrerie. Montant, 4.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — Renseignements dans les bureaux du Secrétariat des hospices, à l'Hôpital.

Côte-d'Or. — Jeudi 28 septembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Bourberain.* — Réparations à l'église. Montant, 2.400 fr. — Renseignements à la mairie et chez M. Javelle, architecte à Dijon.

Côte-d'Or. — Samedi 30 septembre, 3 h. — *Préfecture.* — Route nationale n° 6. Restauration de la chaussée pavée et construction de trottoirs dans la traverse d'Arnay-le-Duc. Montant, 39.100 fr. 68. A valoir, 3.099 fr. 32. Total, 42.200 fr. Cautionnement, 1.300 fr. — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de M. Merle, ingénieur ordinaire, à Beaune.

Drôme. — Dimanche 8 octobre, 10 h. — *Mairie d'Erôme.* — Construction d'un bureau de poste et d'un logement de facteur-receveur. Montant, 11.350 fr. Cautionnement, 300 fr. — Visa, cinq jours au moins avant l'adjudication, par M. Baux, architecte à Tain, auteur du projet. — Renseignements à la mairie.

Gard. — Mercredi 20 septembre, 2 h. — *Mairie d'Aramon.* — Chemins vicinaux ordinaires n° 3 et 8. Pierre cassée à l'anneau de 0,07, en cordon, sable du Rhône. Montant, 1.338 fr. Cautionnement, 40 fr. — Renseignements à la mairie.

Gers. — Samedi 30 septembre, 2 h. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. — 1^{er} lot. Route départementale n° 2, de Valence à Lannemezan. Rechargement de la chaussée entre les points 32 k. et 32 k. 500 sur une longueur de 500 mètres. Travaux à l'entreprise, 1.593 fr. 80. Somme à valoir, 406 fr. 20. Total, 2.000 fr. — 2^e lot. Route départementale n° 17, d'Auch à Lombez. Rechargement de la chaussée entre les points 31 k. 450 et 34 k. 450, sur une longueur de 1.000 m. Travaux à l'entreprise, 3.738 fr. Somme à valoir, 662 fr. Total, 4.400 fr. — 3^e lot. Route départementale n° 28, de l'Isle-de-Noé à Plaisance. Rechargement de la chaussée entre les points 6 k. 100 et 6 k. 600 sur une longueur de 500 mètres. Travaux à l'entreprise, 1.980 fr. Somme à valoir, 370 fr. Total, 2.350 fr. — 4^e lot. Route départementale n° 28, de l'Isle-de-Noé à Plaisance. Rechargement de la chaussée entre les points 14 k. 050 et 14 k. 550 sur une longueur de 500 mètres. Travaux à l'entreprise, 2.543 fr. 70. Somme à valoir, 406 fr. 30. Total, 2.950 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1^o dans les bureaux de la préfecture (2^e division), de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures; 2^o dans les bureaux de M. Foupert, ingénieur ordinaire à Mirande, de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures.

Haute-Loire. — Dimanche 1^{er} octobre. — *Mairie de Brioude.* — Etablissement d'une conduite d'eau en fonte. Montant, 9.614 fr. 90. Somme à valoir, 865 fr. 10. Total, 10.480 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Feuilleraie, ingénieur voyer à Brioude. — Renseignements à la mairie et chez M. Feuilleraie, ingénieur voyer.

Hérault. — Vendredi 29 septembre, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Béziers.* — Amélioration des rues du village de Cers et couverture d'une partie du ruisseau de la Promenade. Montant, 13.809 fr. 53. Cautionnement, 600 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Vailhé, agent voyer principal à Béziers. — Renseignements à la sous-préfecture.

Hérault. — Dimanche 8 octobre, 2 h. — *Mairie de Puimisson.* — Aménagement du bureau de poste. Montant, 2.000 fr. Cautionnement, 100 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Adrien Miller, 2, rue de Babylone à Béziers. — Renseignements à la mairie.

Isère. — Samedi 23 septembre, 11 h. — *Mairie de Saint-Pancrasse.* — Chemin vicinal ordinaire n° 1, des Meuniers. Construction sur 2.028 m. 44. Montant, 18.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — Les soumissions devront parvenir sous pli recommandé avant le 22 septembre à 5 heures du soir. — Renseignements à la mairie ou au bureau de l'agent voyer cantonal du Touvet.

Jura. — Jeudi 28 septembre, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux communaux. Plainoiseau. Construction de préaux couverts à l'école. Montant, 8.476 fr. 68. A valoir, 514 fr. 72. Total, 8.991 fr. 40. Cautionnement, 250 fr. M. Bilet, architecte à Lons-le-Sauvier. — Dompierre. Construction d'un égout dans la rue du Sauvage. Montant, 2.366 fr. 14. A valoir, 144 fr. 47. Total, 2.461 fr. 01. Cautionnement, 70 fr. M. Parnier, agent voyer à Orgelet. — Les soumissions devront être déposées ou arriver par la poste, sous pli recommandé, le 27 septembre, avant 4 heures du soir. — Visa, par l'auteur du projet, huit jours avant l'adjudication. — Renseignements à la préfecture (2^e division).

Jura. — Jeudi 28 septembre, 3 h. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Chemin de grande communication n° 27. Construction d'un trottoir dans la traversée de Clairvaux. Montant, 1.270 fr. 76. A valoir, 79 fr. 24. Total, 1.350 fr. Cautionnement, 45 fr. — 2^e lot. Chemins vicinaux ordinaires n° 4, 8, 7 et 10. Construction d'un pont sur la rivière d'Ain et ouverture pour rectification des chemins sus-designés, sur 4.338 m. 40. Montant, 134.153 fr. 99. A valoir, 9.346 fr. 01. Total, 143.500 fr. Cautionnement, 3.300 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer en chef pour le 1^{er} lot, et par l'agent voyer d'arrondissement pour le 2^e lot. Les soumissions devront être déposées ou arriver par la poste, sous pli recommandé, le 27 septembre, avant 4 heures du soir. — Renseignements à la préfecture (2^e division).

Puy-de-Dôme. — Samedi 30 septembre, 2 h. — *Sous-préfecture de*

Thiers. — Rivière de Dore. Protection de la berge de la rive gauche. Construction de six épis noyés. Montant, 9.306 fr. A valoir, 694 fr. Total, 10.000 fr. Cautionnement, 100 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Poisson, ingénieur en chef, 77, boulevard de Gergovia, à Clermont-Ferrand. — Renseignements à la sous-préfecture et dans les bureaux des ingénieurs à Clermont-Ferrand, 77, boulevard de Gergovia.

Saône-et-Loire. — Lundi 2 octobre, 2 h. — *Sous-préfecture de Louhans.* — Service vicinal. — 1^{er} lot. Chemin vicinal ordinaire n° 9 de Corberand au Saugy. Saint-Etienne-en-Bresse. Construction entre le chemin d'intérêt commun n° 62 et le chemin vicinal ordinaire n° 5 sur une longueur de 1.306 mètres. Montant, 26.301 fr. 67. A valoir, 3.498 fr. 33. Total, 29.800 fr. Cautionnement, 900 fr. — 2^e lot. Chemin vicinal ordinaire n° 6 de la Ronce à Mervans. Serley. Construction entre le chemin vicinal ordinaire n° 3 et le pont de la Chaze, à la limite de Mervans, sur une longueur de 878 mètres. Montant, 7.577 fr. 94. A valoir, 1.222 fr. 06. Total, 8.800 fr. Cautionnement, 250 fr. — Les pièces des projets sont déposées à la sous-préfecture, où les entrepreneurs pourront en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 8 heures à midi et de 1 à 5 heures du soir.

Savoie. — Samedi 23 septembre, 10 h. — *Préfecture* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Commune de Mery. Construction d'un nouveau cimetière. Montant des travaux à adjudger, 4.782 fr. 50. Cautionnement, 300 fr. Frais approximatifs d'adjudication, 120 fr. — 2^e lot. Commune de Traize. Construction d'un nouveau cimetière. Montant des travaux à adjudger, 3.411 fr. 63. Cautionnement, 250 fr. Frais approximatifs d'adjudication, 120 fr. Consulter l'affiche pour les conditions de l'adjudication. — Les projets sont déposés à la préfecture (2^e division) et aux mairies des deux communes intéressées.

Savoie. — Lundi 25 septembre, 10 h. — *Sous-préfecture de Moûtiers.* — Notre-Dame-d-Pré. Chemin vicinal ordinaire n° 3, dit des Granges. Construction entre Champ-Vernier et le Martinet. Montant, 7.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement. — Les pièces du projet sont communiquées tous les jours non fériés dans les bureaux de la sous-préfecture.

Savoie. — Samedi 30 septembre, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne.* — Grosses réparations au groupe scolaire de garçons de Saint-Jean-de-Maurienne. Montant, 10.290 fr. Cautionnement, 300 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Carle, architecte à Saint-Jean-de-Maurienne, auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

Var. — Lundi 18 septembre, 2 h. — *Marine Nationale. Salle des Conférences de la Direction des constructions navales.* — Construction de passerelles provisoires en charpente, en amont du pont Gueydon. Montant, 21.400 fr. Cautionnement, 700 fr. — Renseignements à la Direction des travaux hydrauliques, à Lorient, ainsi qu'au Ministère de la marine (bureau des travaux hydrauliques), à Paris.

Var. — Mercredi 20 septembre, 10 h. — *Port de Toulon.* — Construction de trois sous-stations électriques à la pyrotechnie, dans l'arsenal principal (quai Dupuy-de-Lôme) et au Mourillon, 3 lots. Montant, 108.000 fr. — Renseignements au Service des constructions navales à Toulon et au Ministère de la marine, à Paris.

Var. — Mercredi 27 septembre, 10 h. — *Port de Toulon.* — Transformation des deux halles de l'artillerie navale. Montant, 117.000 fr. Cautionnement, 3.000 fr. — Renseignements au port de Toulon ainsi qu'à Paris, au Ministère de la Marine.

SPECTACLES

CÉLESTINS *Le Bois Sacré*, le chef-d'œuvre de MM. de Fiers et Caillavet, avec Max Dearly. — Lundi, première du *Train de 8 h. 47*, pièce tirée de l'amusant livre de Courteline.

HORLOGE-THÉÂTRE-CONCERT Ce soir, *Phalzar*, vau-deville militaire en deux actes, de M. Emile Herbel, deux heures de fou rire ; cet ouvrage, mis en scène par M. Mouval, est interprété par Lafage, Max Martel, Ferrier, Honoré, Yarel, Frénois, Chevalier ; Mmes Luna Maurès, d'Hydra, Duhay-Lafage, Micheline, Mareix, etc. Ordre du spectacle : 1^o Concert ; 2^a à 9 h. 1/4, *Phalzar*. Bureau de location ouvert.

CINÉMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grôle). — Spectacle choisi pour les familles. Actualité et toutes les nouveautés Pathé frères. Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2 Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

CINÉMA-MONCEY PATHÉ FRÈRES (9^e, rue Dunoir). — Représentation tous les soirs à 8 heures. Jeudis, dimanches et fêtes, matinée à 2 h. 1/2 Tous les mardis, changement de programme.

TOUR MÉTALLIQUE DE FOURVIÈRE Ascenseur fonctionnant toute la journée, prix 1 franc. — Magnifique panorama sur la ville, les monts d'Or et les Alpes.

L'Imprimeur-Gérant : A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 59151

VICTOR DUPRÉ

Rue Tronchet, 69, LYON

FABRIQUE D'ABAT-JOUR

POSE DE CORDES, FOURNITURE DE LAMES ET BATONS

Réparations à prix très réduits

VENTE DE STORES

ORDINAIRES ET FANTAISIE

Store vert ordinaire, monté et placé depuis 2 francs le mètre carré

Spécialité de stores coutil mouture italienne

ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE

Prix exceptionnels de Bon Marché

Bolte rue de l'Hôtel-de-Ville, 29

LE

BULLETIN MENSUEL

DES TIRAGES

ORGANE SPÉCIAL DES VALEURS A LOTS

Le Numéro, 10 cent. Franco par poste 15 cent.

ABONNEMENTS

France, un an 1 fr. 50

Etranger, un an 2 francs

On s'abonne à l'Agence Fournier

14, Rue Confort, LYON

Se trouve également dans tous les kiosques de la ville et de la banlieue

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt : J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisiers d'Angers, chemin de Vaques, 50 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, briques, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

Peinture & Plâtrerie

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun. Ardoises.

Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble, chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

Granits

ARCHITECTES, ENTREPRENEURS, demandez vos travaux en Granit ordinaire ou de luxe à FAGA et C^o, 6, rue Nouvelle, Paris (IX^e), seul concessionnaire des Carrières de Granit Antique de Bourgogne.

Céramique

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants Jean Claude PROST, successeur, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun. Ardoises.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées.

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

A VENDRE

TERRAIN de 1.600 m², bien
situé, ch min Feuillat,
face de 40 mètres, tout clos de murs
grand portail, pourrait convenir pour
construction industrielle ou maison bour-
geoise.

S'adresser à M. LEDUC, 123, cours
Lafayette prolongé, Lyon-Villeurbanne.

LA Mutuelle Hippique Française

ASSURANCES A PRIMES LIMITÉES
Contre la Mortalité Naturelle ou Accidentelle
DES CHEVAUX, ANES ET MULETS
Primes et Conditions les plus avantageuses
établies à ce jour.

PAULE & TURPEAU, 43, Rue de la Bourse
AGENTS GÉNÉRAUX Tél : 25-09 LYON

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.
BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT
TUYAUX GRÈS ET POTERIE
TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION
pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

L. DROGOZ, Successeur

LYON — 63, Rue de la Villette — LYON

REPRODUCTION

E. ACHARD

des plans et dessins en traits noirs et de toutes couleurs sur
fond blanc, sur Canson, Wathman, papier ou toile calque
etc.; d'après calques à l'encre de Chine ou au crayon noir
3, rue Fénelon Le meilleur marché sur place
Téléph. 37.72 - LYON et le plus rapide de la Région

Pour les Annonces, s'adresser à l'Agence Fournier

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

ET DANS SES SUCCURSALES

LOIS DES 25 FÉVRIER 1901 ET 30 MARS 1902

modifiant le régime fiscal des successions et dona-
tions et admettant pour le paiement des droits de
succession le principe de la *déduction des dettes*
civiles et commerciales et de l'impôt progressif

A ces lois sont annexés des barèmes complets
permettant de liquider facilement et rapidement les
nouveaux droits de succession, quelle que soit
l'importance des parts héréditaires.

Par D. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines
et du Timbre

Prix : 2,50; par la poste recommandé : 2,65

AVOCAT CONSEIL

Ancien Magistrat

Cabinet de 1 à 3 heures
ou sur rendez-vous et par correspondance
CONSULTATIONS ÉCRITES

E. BOUSQUET

46, Rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON

"LA CONCORDE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES
contre les

ACCIDENTS

DE TOUTE NATURE

Capital Social : 6.800.000 francs
Réserves : 2.125.000 francs

ASSURANCES INDIVIDUELLES

Assurances de responsabilité civile :
AUTOMOBILES - CHEVAUX et VOITURES - DOMESTIQUES

ASSURANCES

Contre les Accidents du Travail

RESPONSABILITÉ
des Propriétaires d'Immeubles

ASSURANCES AGRICOLES

PAULE et TURPEAU
Agents généraux

A. BENOIST, Inspecteur général
39, rue de la Bourse à LYON